

Zeitschrift:	Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber:	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band:	19 (1957)
Heft:	7
Rubrik:	Réflexions à propos de la campagne de sécurité routière : Faire endêver les autres est un mauvais principe!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réflexions à propos de la campagne de sécurité routière

Faire endêver les autres est un mauvais principe !

Ainsi que le prouvent abondamment les comptes rendus des séances des tribunaux, il existe toujours des gens qui éprouvent un malin plaisir à «embêter» leur prochain. Ce penchant parfois maladif se manifeste sous les formes les plus diverses. L'un tiendra des propos malveillants ou claquera intentionnellement les portes à des heures tardives, l'autre «enquiquinera» un collaborateur par toutes sortes de vexations, tandis que certains — pour citer une façon de faire très répandue — iront à vélo deux de front, ou même trois. Il est vrai qu'il s'agit souvent d'irréflexion, dans ce dernier cas, plutôt que d'une véritable intention de faire enrager les autres usagers. N'est-ce pas en effet se conduire de manière irréfléchie que de paralyser le trafic sur nos chaussées étroites en cheminant deux de front à vélo, ou bien en circulant au milieu de la route avec un véhicule agricole?

Pour les usagers à véhicules rapides, soit les automobilistes et les motocyclistes, il ne s'offre à ce moment-là que deux possibilités. L'une est d'engager la première vitesse et de rouler au pas derrière l'obstacle à la circu-

lation — chose que personne ne peut raisonnablement exiger —, l'autre est de dépasser en étant obligé de longer le bord gauche de la route pour cette manœuvre.

Et pourtant, en montrant tant soit peu de bonne volonté, il serait facile de rouler bien à droite, de faire preuve d'égards envers les autres usagers de la route et d'indiquer à l'occasion par un signe qu'il est possible de dépasser.

Il se trouve malheureusement des cyclistes, des conducteurs d'attelages ou de tracteurs, qui se font un jeu d'enfreindre les prescriptions régissant la circulation routière. Ils sont contents de voir qu'une auto ne peut pas dépasser à cause du trafic qui se déroule en sens inverse et qu'elle doit fortement ralentir, de façon à avancer à l'allure d'un homme au pas. Ils en jubilent dans leur for intérieur. Mais cette habitude de faire endêver les autres est foncièrement fausse, aussi bien dans la circulation routière qu'ailleurs. Nous formons après tout une communauté, au sein de laquelle le respect du prochain devrait constituer une règle de conduite toute naturelle. Et c'est notamment dans la façon de dépasser et de se laisser dépasser que l'on prouve jusqu'à quel point on a des égards pour les autres usagers!

Conducteurs de tracteurs !

Faites connaître assez tôt votre intention de changer de direction !

Contrat de faveur avec l'Ass. suisse de propriétaires de tracteurs

Bien conseillé



Bien assuré

Pl. Benjamin-Constant 2 Lausanne

Renseignements par 16 agences générales dans toute la Suisse

Bulletin de commande

Dispositifs réfléchissants

Après avoir détaché cette page, la plier en deux (texte à l'intérieur)

No. de commande	Désignation	Nombre	Prix par pièce frs.	Total frs.
1	Triangles réfléchissants rouges (20 x 20 x 20 cm)			
	a) sans charnière , avec trous de fixation	2.—
	d) avec rallonge de 35 cm et prolongation en cuir	2.80
	e) avec rallonge de 30 cm et crochet	2.60
	g) avec rallonge en cuir	2.40
2	Triangles réfléchissants rouges (15 x 15 x 15 cm)	1.20
3	Plaques réfléchissantes rouges (20 x 12 cm)			
	a) avec trous de fixation	2.40
	b) avec chaînette de 50 cm et porte-mousqueton	3.—
	c) avec dispositif pour fixation à des motofaucheuses	4.50
5	Plaques réfléchissantes blanches (20 x 12 cm)			
	a) sans charnière, avec trous de fixation	2.20
	b) avec rallonge de 15 cm et charnière	2.60
16a)	Plaque pour indiquer la direction avec bâton	4.50
	sans bâton	4.—

CASE 145

Brouggy Arg.

propriétaires de tracteurs

l'Association suisse de

Au Secrétariat de

20 cts.

Expéditeur (indiquer l'adresse exacte, s. v. p.)

.....

.....

.....

.....

.....